



CONJONCTURE FINANCIÈRE

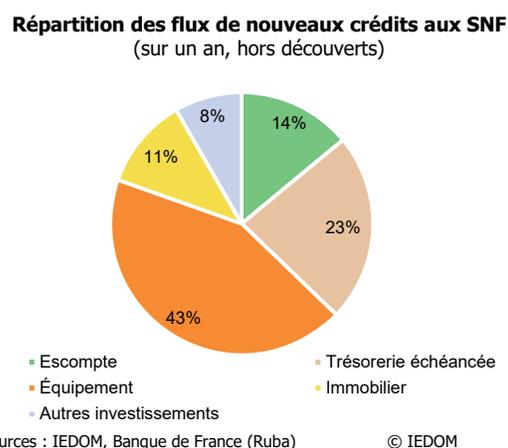
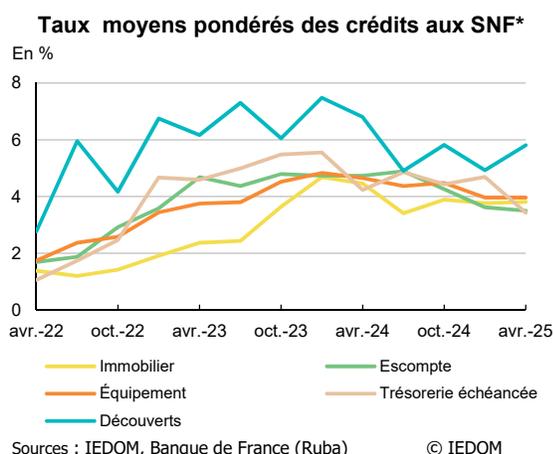
Taux des crédits aux entreprises

La Réunion 2^e trimestre 2025

Les taux d'intérêt à l'équipement et à l'immobilier aux entreprises se stabilisent au 2^e trimestre 2025. Le taux moyen des crédits de trésorerie est en repli, tandis que celui sur les découverts s'accroît sur le trimestre. Tous les taux s'inscrivent en baisse sur un an.

- Le taux moyen des nouveaux crédits d'équipement se maintient à 3,96 % entre janvier et avril 2025. Il s'inscrit en baisse de 69 points de base (pdb) par rapport à avril 2024. Ces crédits sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu plus de 6 ans et un montant moyen de 203 000 euros. Le taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits immobiliers reste quasi-stable également (+5 pdb) à 3,81 %.
- Le taux des nouveaux crédits de trésorerie échancée baisse, quant à lui, de 126 pdb sur le trimestre et s'établit à 3,43 %, soit un niveau inférieur au taux moyen national. Cette baisse s'explique en partie par quelques crédits aux montants élevés octroyés à des taux bas. 84 % de ces crédits sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne de 3 ans.
- Le taux d'intérêt moyen des découverts augmente de 88 pdb sur le trimestre, après une forte baisse le trimestre dernier. Au final, les taux moyens des différentes catégories de crédit s'inscrivent en baisse sur un an.

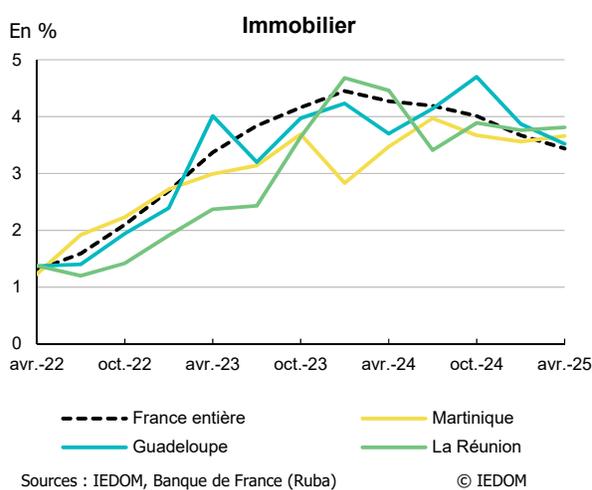
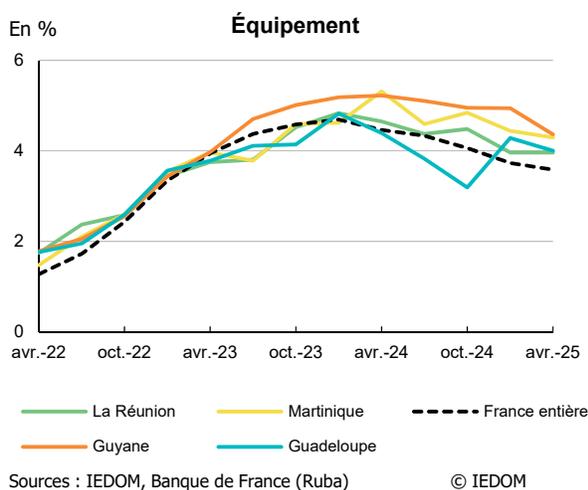
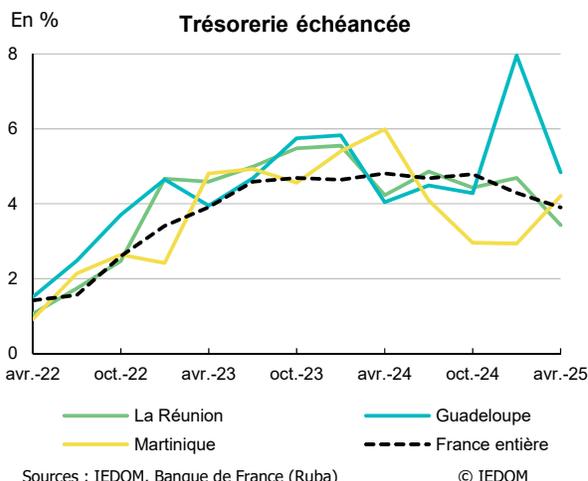
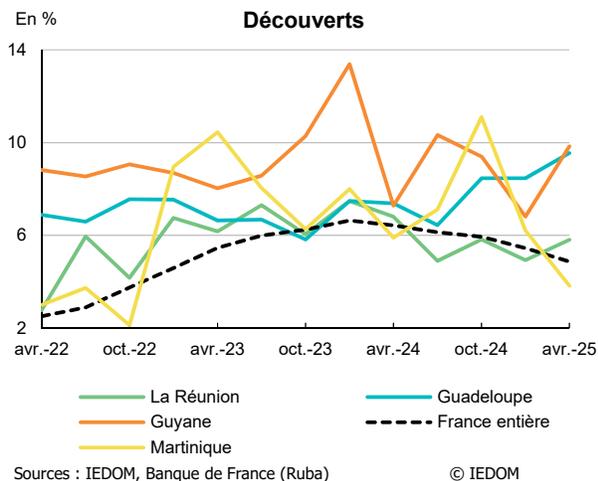
Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré Avril 2025 (en %)		Taux moyen pondéré Janvier 2025 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière
Découverts	5,81	4,87	4,93	5,45	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	3,43	3,90	4,69	4,29	38	25	84	18	4,50	3,77
Équipement	3,96	3,58	3,96	3,73	77	119	100	80	4,57	3,54
Immobilier	3,81	3,44	3,76	3,67	203	200	100	94	-	-

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba), *Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles. Les taux de crédit immobilier et de trésorerie échancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité à La Réunion, elle se base sur un peu plus de 2 100 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (sec 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les découverts rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie escompte regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La trésorerie échancée correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie Immobilier regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les crédits d'équipement regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les autres crédits d'investissement, il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : P. LA COGNATA ■ Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA

Rédaction : D. PERRAIN ■ Éditeur : IEDOM